

94.5 FINANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 23, rue Icare, 67960 ENTZHEIM
820 359 941 RCS STRASBOURG

EXTRAITS
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT

Le

Monsieur Christian GUERAULT,
demeurant 2, rue du Muscat, 67730 CHATENOIS

agissant en qualité de Président de la société 94.5 FINANCES sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital décidée par l'unanimité des associés en date du

Le Président rappelle que par décision unanime en date du , la collectivité des associés a décidé une réduction du capital social d'un montant maximum de 40 000 euros pour le ramener de 50 000 euros à 10 000 euros par voie de rachat de 4 000 actions de 10 euros chacune, au prix unitaire de 800 euros ;

.....

Après examen, le Président constate que les offres reçues portent sur un nombre d'actions égal au nombre des actions à racheter et qu'il peut être donné satisfaction à chacune des offres ; qu'en conséquence, les rachats sont opérés ainsi qu'il suit :

.....

Les actions rachetées sont annulées à compter de ce jour et les sommes dues aux associés au titre de cette réduction de capital, leur seront versées au siège social à compter du 28 février 2025.

En conséquence de la décision unanime prise par les associés en date du ainsi que des constatations qui viennent d'être faites, le Président constate que le capital de la Société se trouve réduit à la somme de 10 000 euros et que la modification des statuts décidée par la collectivité des associés dans sa décision unanime ci-dessus visée est devenue définitive.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Pour copie certifiée conforme
Christian GUERAULT
Président

Signé par :
 Christian GUERAULT (pour SC GUERAULT)
11AAD45E34B1464...